

Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2025 0920 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 19 décembre 2025, confirmée par le conseil communal le 13 mars 2026, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 21 décembre 2025 jusqu'au 31 mars 2026 inclus:

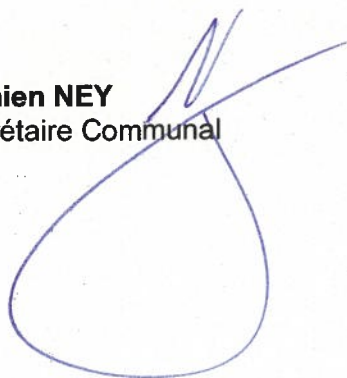
- Accès interdit aux piétons (C,3g) au trottoir devant les maisons 83 et 85 dans la rue Michel Hack à Bettembourg;

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 27 mars 2026 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 2 avril 2026 référence : 322/210/CR.

Fait à Bettembourg, le 23 avril 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

